



## **APPEL À CANDIDATURES – SNACKING/BAR VILLAGE AVORIAZ DANSE FESTIVAL 2026**

L'Office de Tourisme d'Avoriaz lance un appel à candidatures pour la mise en place d'un espace snacking/bar dans le cadre de l'événement **Avoriaz Danse Festival**, qui se déroulera du **21 au 28 août 2026** sur **la zone du Plateau**.

### **1. Présentation de l'événement :**

Créé en 2005, l'Avoriaz Danse Festival est devenu un rendez-vous majeur de l'été. En 2024, il a rassemblé plus de 1 500 festivaliers. Pour 2026, nous attendons plus de **2 000 participants**.

Dans le but d'améliorer l'expérience du public, une **zone bar/snacking** sera mise en place afin d'offrir des repas et boissons tout au long de la journée directement sur le site du festival.

### **2. Objet de l'appel à candidatures :**

Nous recherchons **un snack/ bar** pour assurer un service de **restauration rapide et bar** sur la zone du festival.

### **3. Conditions de participation :**

La carte proposée doit être exclusivement composée d'une offre de snacking, simple et rapide à préparer. Elle ne doit en aucun cas se substituer à l'offre de restauration proposée au sein de la station mais venir en complément de celle-ci pour les festivaliers. Horaire d'ouverture entre 8h30 et 1h00 du matin du vendredi 21 août au vendredi 28 août.

#### **a. Logistique**

- Le snack/bar devra fournir leur propre équipement (vaisselles jetable et recyclable, matériel pour garder les plats au chaud).
- L'installation devra respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- La livraison et la logistique doivent être entièrement gérées en autonomie par le snack/bar sélectionné.

## **b. Autorisations**

- Le snack/bar sélectionné doit fournir un extrait Kbis et une attestation de vigilance URSSAF à jour.
- Licence 4 à jour pour la durée de l'événement à demander à la mairie

## **c. Hygiène, personnel et durabilité**

- Le personnel devra porter une tenue propre/professionnelle (couvre-chef, gants si nécessaire).
- Les contenants utilisés devront être recyclables, compostables ou réutilisables.
- Le snack/bar doit gérer et trier ses déchets quotidiennement.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire.

## **d. Participation organisationnelle**

- Le snack/bar s'engage à participer à une réunion de coordination technique préalable.
- Le respect du plan d'implantation transmis par l'organisation est obligatoire.

## **4. Critères de sélection**

Les dossiers seront analysés selon la grille de pondération suivante :

- Qualité et diversité de l'offre culinaire et boissons : **30 %**
- Compétitivité des prix : **30 %**
- Réactivité et capacité d'adaptation aux flux : **15 %**
- Capacité logistique et rapidité de service : **10 %**
- Engagement en matière d'écoresponsabilité (matériaux, gestion déchets, etc.) : **10 %**
- Présentation du stand et attractivité visuelle : **5 %**

## **5. Modalités de candidature**

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant :

- Une présentation de leur activité et de leur structure
- Le détail de la carte proposée, des repas/formules et tarifs proposés

- Les horaires d'ouverture prévus
- Les besoins logistiques (espace, électricité, équipements)
- Des références événementielles similaires
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Un extrait Kbis et une attestation URSSAF

**Date limite de dépôt des candidatures : 31 juillet 2026**

**Contact :** Justine Taberlet

Office Manager - Office de Tourisme Avoriaz

[justine.taberlet@avoriaz.com](mailto:justine.taberlet@avoriaz.com)

Les candidatures peuvent être envoyées par email ou remises directement à l'Office de Tourisme.